# CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

### \*\* SEANCE du 05 FEVRIER 2016\*\*

Date de la convocation : 25/01/2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

Présents: Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, HOSPITAL Laurent, Mmes BALZARELLI Sandrine, DUPONT Angélica Mmes GREBOVAL Nadine, HENOCQUE Yveline, CAYEUX Violette, Mr DECEUVELAERE Frédéric Mr DECAGNY Philippe, Mr PEGARD François Mme SAINTYVES Amandine

Mr PADE Guillaume donne procuration à Mr PEGARD François Mme DEHORNOY Lynn donne procuration à Mme HENOCQUE Yveline

Secrétaire de séance : Mme SAINTYVES Amandine

## ORDRE DU JOUR

#### 1) Approbation du compte rendu de réunion du 12 janvier 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2) Secrétaire de séance

Mme SAINTYVES Amandine est désignée secrétaire de séance.

## 3) Approbation du compte administratif camping 2015, compte de gestion 2015 du percepteur

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section exploitation:

Dépenses prévues : 191 439.02 € réalisées : 178 291.93 € Recettes prévues : 179 182.00 € réalisées : 184 528.15 € Soit un solde d'exécution de : + 6 236.22 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : NEANT

L'absence de dépenses et recettes d'investissement se justifie par le paiement d'un loyer à la commune qui prend en charge en tant que propriétaire les investissements effectués dans l'enceinte du camping.

L'assemblée accepte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015 du camping.

#### 4) Affectation du résultat camping sur le budget primitif 2016 du camping

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en investissement : NEANT

Résultat cumulé reporté en fonctionnement : + 18 493.24 €

L'assemblée accepte à l'unanimité le report de fonctionnement 2015 sur le budget primitif du camping 2016

#### 5) Vote du budget primitif camping 2016

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions de dépenses et recettes inscrites au budget du camping municipal, élaboré à partir des prévisions de recettes et dépenses relatives à l'exercice 2015.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 232 213.24 €. A l'unanimité, le budget est adopté.

### 6) Vote des subventions communales et extra communales 2016

Le conseil municipal à l'unanimité accorde les subventions extra communales suivantes :

CCAS : 500 €Madopeh : 75 €

Mr le Maire rappelle que les subventions aux associations locales seront versées que sur présentation de leur bilan financier et du renouvellement de la demande de subvention. Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

Société de chasse : 75 €
Club de gymnastique : 150 €
Club de football : 800 €
Club de tennis de table : 250 €

Handball: 400 €
Société de pêche: 500 €
ACPG CATM: 75 €

- Association des Sapeurs-Pompiers : 200 €

- Coopérative scolaire : 250 €

- Clique des sapeurs pompiers : 200 €

- Comité des fêtes : 500 €

## 7) <u>Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour aménagement du camping</u> (Intervention de Mr Hospital)

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en conformité à l'entrée du camping municipal pour un montant de travaux estimé à 8 453.55 € H.T. correspondant au devis présenté par l'Entreprise STPA. Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR 20 % soit un montant de 1 690.71 €
- Part revenant à la collectivité avec la TVA : 8 453.55 €

#### 8) Convention bibliothèque (Intervention de Mr Decagny)

M. DECAGNY présente le compte-rendu de la réunion de la Commission 3 du 11 janvier 2016. Cette réunion avait pour objet de prendre en considération le courriel de la responsable de la

Bibliothèque Départementale adressé courant décembre en mairie pour annoncer que le Bibliobus ne passerait plus à BOUVAINOURT pour assurer un dépôt de livre si la municipalité ne respectait pas les termes de la convention qui la lie avec la Bibliothèque Départementale.

Outre le fait que l'ancien maire qui avait signé la convention en février 2013 n'en avait pas informé le Conseil Municipal à l'époque, la commission a envisagé deux possibilités.

- 1. Dénoncer la convention et ne plus bénéficier des services de prêt de livres de la Bibliothèque Départementale et donc ne pas se plier aux contraintes imposées par cette convention. Cela implique l'impossibilité par la suite de rentrer dans le dispositif de mise en réseau de la bibliothèque de la commune avec celles de la CCBM.
- 2. Respecter les termes de la convention en honorant les engagements, cités ci-dessus, dans les meilleurs délais puisque la signature de la convention valait engagement de la commune et que cela aurait dû être fait.

#### La commission propose donc :

- ❖ D'installer la Bibliothèque Municipale dans la Maison des Jeunes et des Associations. Dans la mesure où du mobilier spécifique a déjà été acheté, de compléter cet équipement pour pouvoir accueillir les livres adultes et les livres enfants qui seront retirés de la Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) de l'école.
- ❖ D'ouvrir la Bibliothèque Municipale au public à plusieurs moments dans la semaine en faisant appel à des bénévoles mais aussi à Sabrina LECONTE, qui a suivi la formation bibliothèque dispensée par la CCBM.
- D'assurer les bénévoles ainsi que la Bibliothèque Municipale et les livres qui y seront déposés.
- ❖ D'établir un règlement de la Bibliothèque Municipale et de le soumettre à l'avis du Conseil Municipal dès qu'il sera rédigé.
- M. DECAGNY fait part des différentes idées retenues par la commission :
- o Mme CAYEUX accepte de prendre une permanence d'ouverture de la bibliothèque;
- o M. le Maire contactera plusieurs personnes susceptibles d'accepter de tenir également une permanence: Mme Marie-Claude BÉNARD, Mme Marie-José VATTIER;
- Mme DEHORNOY propose de dynamiser la bibliothèque afin d'y attirer les habitants. Outre une inauguration, des expositions photos ou la venue d'un conteur sont des pistes éventuelles. Elle propose également d'agrémenter le cadre de la bibliothèque en y installant de la décoration: posters, cadres, photos,...
- o Mme GREBOVAL verra avec Sabrina pour l'installation des rayonnages et des livres ainsi que pour l'installation d'une table d'accueil des personnes qui viendront emprunter les livres.
- Philippe indique qu'il faudra prévoir un ordinateur avec un lecteur de code-barres pour assurer la gestion des emprunts et retours de livres
- O M. le Maire rappelle qu'une subvention de 1 000 € avait été votée dans le budget communal pour l'acquisition de livres et qu'il est donc possible d'acquérir des livres. Pour l'achat de l'ordinateur, il indique qu'il faudra le prévoir dans le budget.
  - Mme GREBOVAL et Mme CAYEUX se proposent pour aller acheter les livres dans des librairies spécialisées comme Ancre Marine ou lors de déstockages.
- o M. DECAGNY propose de mettre un article dans le bulletin municipal pour annoncer l'ouverture de la Bibliothèque Municipale dans les nouveaux locaux, au printemps, ainsi que les horaires.

Après discussion, les horaires suivant sont envisagés, afin de respecter les 4 heures d'ouverture au public :

- Mercredi de 14h00 à 15h30;
- Vendredi de 17h30 à 18h30;
- Samedi de 10h00 à 11h30.

L'achat d'un ordinateur et l'acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque sera inscrit au budget. La mise à disposition d'un coin convivialité pour offrir un café ou un jus de fruit aux personnes qui viendront à la bibliothèque est évoquée, l'absence d'évier dans la Maison des Jeunes et des Associations est un problème.

#### 9) Repas des aînés (Intervention de Mme Hénocque)

Le repas des aînés est programmé le dimanche 6 mars 2016, les cartes des menus sont commandées ainsi que les portes noms. Mme Hénocque annonce qu'à ce jour il y a 120 personnes. Elle précise qu'il faut réserver le nombre de repas au traiteur Mme Delacampagne semaine 7 ainsi que les fleurs. Le DJ sera Régis musique et la pâtisserie Mr Riquier.

#### 10) <u>Droit d'initiative</u>

Mme Hénocque demande si quelqu'un connait une batterie fanfare pour venir le jour de la fête locale programmée le 26 juin 2016.

M. DECAGNY fait un rapide compte rendu de la réunion de la Commission Enfance Jeunesse de la CCBM du 21 janvier 2016.

Concernant les TAP, il apparaît que cette année il y a moins d'inscrits 511 contre 690 l'année dernière, mais que la fréquentation est plus stable. Pour Bouvaincourt, il y a 48 inscrits.

Concernant le coût, il est réduit de façon très importante cette année puisque le coût minute qui était de 19,62 € en 2014/2015 est de 10,90 € cette année.

Pour la commune de Bouvaincourt, la facture s'était élevée à 32 137,56 € et pour cette année elle sera de 6 362,48 €.

Concernant les ALSH, il y a eu aussi une baisse de fréquentation en 2015.

La question qui a provoqué des discussions houleuses est celle de la participation financière qui sera demandée aux communes cette année au niveau des ALSH et des chantiers Jeunes.

En effet, il apparaît aux dires de Mme FERMAUT, que depuis de nombreuses années, la participation demandée aux communes de  $6 \in$  par jour par enfant, ne couvrait pas le coût de revient réel et qu'en conséquence, la CCBM avait un reste à charge très important, entre 2 à 3 fois supérieur à la participation des communes bénéficiant de ce service,  $186\ 000 \in$  en 2014.

En conséquence, Mme FERMAUT souhaite facturer aux communes pour 2015, le coût de revient total des ALSH, soit pour la commune de Bouvaincourt:  $18\ 458,77\ \in$  pour les 35 enfants qui ont fréquenté les ALSH, au lieu de 4 290  $\in$ . La commune se retrouverait avec un surcoût de 14 168,77  $\in$ , soit une augmentation de 430 %!

Le coût par enfant et par jour passerait de 6 € à 19,81 €.

M. DECAGNY indique qu'il a fait part de son désaccord, rejoint par les représentants d'autres communes (Dargnies, Saint Quentin La Motte,...), d'obliger les communes à supporter en une seule année une telle augmentation et qu'il a formulé la proposition d'un étalement sur 2 ou 3 ans de la montée en charge pour passer de  $6 \in$  à  $19,81 \in$ .

Il souligne que Mme FERMAUT a répondu que le quorum de la Commission n'étant pas atteint, cette proposition ne serait pas obligatoirement présentée à l'assemblée des maires lors du Conseil Communautaire, et que le Bureau déciderait de la présenter ou pas.

M. DECAGNY ajoute que cette volonté de modifier en l'augmentant considérablement la participation financière des communes devrait s'appliquer aussi au Chantier Jeunes, ce qui ferait passer le coût par jeune et par jour de  $11 \in \grave{a}$  36,85  $\in$ .

Ainsi, pour la commune de Bouvaincourt qui a eu 1 jeune participant au Chantier Jeunes en 2015, le coût serait de 909,21 € au lieu de 209 €, soit une augmentation de 435 %!

Mr Decagny informe que le petit bouvaincourtois est en cours de finalisation.

Mr Hospital informe le conseil municipal que les filets sont achetés et qu'ils seront installés lorsque le temps le permettra afin d'éviter que les ballons de football atterrissent sur la propriété de Mr Carpentier.

Mr Hospital informe l'achat d'une enseigne lumineuse indiquant la mairie qui sera apposée au-dessus de la fenêtre donnant dans la cour de l'école.

Mme Gréboval donne à l'assemblée une ébauche du projet « Un nom pour mon école » avec création d'affichettes qui seront distribuées dans les boîtes aux lettres pour trouver un nom à l'école, ainsi que des boites à idées qui seront mises en place dans l'école et la mairie pour consulter l'ensemble de la population.

La séance est levée à 21h15